



Saint-Denis, le 04 mars 2014

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 22 octobre 2013
Validé par le Conseil de Faculté du 27 février 2014

Membres présents :

Madame : Marie-Noëlle SIMON.

Messieurs : Damien DESCHAMPS, Zoulfikar MEHOUMOU ISSOP, Alexis PARMENTIER, Jean-Marc RIZZO.

Membres représentés :

Madame Florence DUENAS et Madame Catherine FRUTEAU par Damien DESCHAMPS

Monsieur Yves CROISSANT par Monsieur Alexis PARMENTIER

Monsieur Jean-Baptiste SEUBE par Madame Noëlle SIMON

Assistent à la séance :

Monsieur Pascal PUIG, Doyen

Messieurs Jean-François HOARAU, Vice-Doyen

Monsieur Mathieu MAISONNEUVE, Vice-Doyen

Monsieur Ronan BERNARD-MENORET, Assesseur

Madame Karine LEYGOUTE

La séance est ouverte à 10 H sous la présidence du Doyen Pascal PUIG.

A la demande du Professeur Mathieu MAISONNEUVE obligé de s'absenter prématurément, l'ordre du jour du conseil est modifié.

1 – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE MASTER TERRITOIRE RISQUE ET ACTION PUBLIQUE ET LE " TERRITOIRE DE LA COTE OUEST" - T.C.O -

– Convention votée à l'unanimité –

2 – STATUTS DU DEPARTEMENT DROIT

Lors de la séance du 11 juin 2013 le Conseil de Faculté avait souhaité le report de l'étude des statuts afin que certains points soient précisés. Ce qui a été fait notamment en ce qui concerne l'article 1 relatif à la composition du département.

– Statuts du Département Droit votés à l'unanimité –

3 – PRIX DU MEILLEUR MEMOIRE MASTER 2 TRAP

Conformément à la convention signée avec EDF Réunion il est proposé d'attribuer un prix d'un montant de 500€ à la lauréate du meilleur mémoire 2012-2013 du Master2 TRAP Mademoiselle Julie PONAPIN

– Proposition adoptée à l'unanimité –

4 – CAMPAGNE EMPLOIS 2013-2014

4.1. – FILIERE ECONOMIE

Changement de section du PRAG de lettres modernes dédié à la FDE à la rentrée 2013 mais non pourvu en PRAG d'Anglais.

Cet emploi fléché Tampon serait affecté à la maison des langues. Nous rencontrons beaucoup de difficultés pour pourvoir les enseignements d'anglais au Tampon.

4.2. – FILIERE DROIT

4.2.1 - Section 02

Demande de récupération du poste PR 02 supprimé lors de la précédente campagne.
Si cet emploi est restitué il sera proposé à la voie longue

4.2.2 - Section 01

Rehaussement en PR de l'emploi 100MCF004. Cet emploi vacant suite à la mutation de Sandrine DRAPIER sera proposé à l'agrégation interne ou à défaut à la voie longue.

Est également demandé, le maintien des postes vacants ou susceptibles d'être vacants.

Les demandes doivent être classées par le Conseil avant transmission au central.

Le classement ci-dessous est proposé aux membres du conseils :

- 1 - Maintien des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants.
- 2 - Changement de section du PRAG de lettres en PRAG d'anglais.
- 3 - Récupération du PR 02.
- 4 - Rehaussement du MCF01.

– Proposition votée à l'unanimité –

5 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 11 JUIN 2013.

– Procès verbal approuvé à l'unanimité –

6 - COMPTE RENDU DE L'EQUIPE DECANALE

6.1 - Equipe décanale

David MARTEL souhaite avoir une mutation pour une université métropolitaine. Le Doyen propose donc de le remplacer dans ses fonctions d'assesseur à la pédagogie par le professeur Jonas KNETSCH.

Le Doyen remercie David MARTEL pour son engagement dans cette fonction pas toujours facile.

6.2 - Projet de décret

Le Doyen informe les membres du conseil d'un projet de décret qui viserait à supprimer le concours interne d'agrégation au bénéfice d'une "voie longue bis" destinée à promouvoir les Maîtres de conférences "particulièrement impliqués", sans que l'on sache exactement ce que recouvre cette notion.

6.3 - Chantiers à venir

→ Réduction de l'offre de formation :

Dans cette perspective la Vice-présidente en charge de la Formation et de la Vie Universitaire met en place des groupes de travail dans le but de réfléchir à des critères communs applicables à l'ensemble des sections.

→ Capitalisation des matières à l'ensemble des sections :

Les représentants de l'UNEF ont demandé à ce que soit mis en œuvre l'article 13 de l'arrêté licence d'août 2011 qui prévoit la capitalisation des matières.

La mise en œuvre en cours d'année de cette proposition va poser de nombreux problèmes techniques et réglementaires.

Il serait également difficile de capitaliser dans le cadre de la session de rattrapage des matières validées après un contrôle d'une heure.

Pour l'avenir il faudra établir des maquettes avec 1 UE = 1 matière ce qui est déjà le cas dans de nombreuses universités.

6.4. - Taxe d'apprentissage

Rapporteur : Ronan BERNARD-MENORET

Le montant versé a doublé, nous sommes passés de 18 000€ en 2012 à 36 000€ en 2013
Sur les 600 000€ versés à l'université, seuls 40 000€ n'ont pas été affectés à des diplômes spécifiques.

La simplification de la codification mise en place a bien fonctionné.

- Utilisation de la TA: un groupe de travail doit être mis en place. Il existe des règles très strictes qu'il faut absolument respecter.

Le Doyen rappelle que les projets COFIP doivent être transmis à Ronan BERNARD-MENORET avec copie à l'administration.

6.5 - Informations

- **PCA -PRP :**

12 heures minimum doivent être attribuée aux bénéficiaires.

- **Conférence sur la création d'Entreprise:**

Cette conférence est organisée par le MEDEF au bénéfice des étudiants de L3 Economie - Droit - AES. Afin de permettre aux étudiants du Sud d'y participer un bus sera mis à disposition entre le Campus du Tampon et le Ciné Palme de Sainte-Marie.

Différents thèmes seront abordés :

- Savoir rebondir
- Il n'y a pas que des hommes chefs d'entreprise...

- **Journée des métiers du droit:**

La traditionnelle journée des métiers du droit est prévue en Amphi D1 le 21 novembre 2013. Un bus est également prévu pour les étudiants du Tampon.

7- Questions diverses

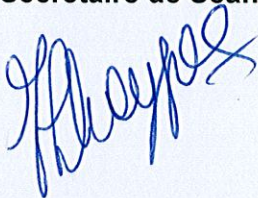
7.1 - Obligation de présence en TD pour les étudiants boursiers - Jean-Marc RIZZO -

Pascal PUIG :Il suffit qu'ils viennent à l'examen terminal pour être considérés comme assidus au regard du CROUS..

Ronan BERNARD-MENORET souhaite savoir où en est la disposition permettant le paiement de certaines corrections du Pré-CAPA. Ce point semble avoir été soumis au CEVU.
Le Doyen n'a pas de réponse pour le moment mais va se renseigner.

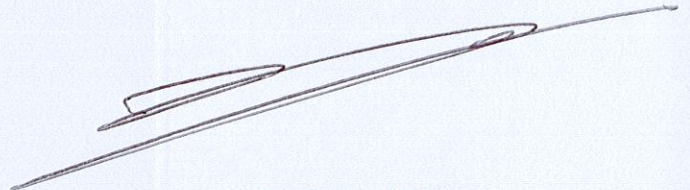
En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 11h15.

La Secrétaire de Séance,



Karine LEYGOUTE

Le Doyen de la Faculté,



Pr Pascal PUIG